

That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House thereof and to invite them to join with this House in the aforementioned action.—(Honourable Senator Nurgitz).

No. 14.

31st March, 1987—Resuming the debate on the motion of the Honourable Senator Godfrey, seconded by the Honourable Senator Molgat:

That the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs be authorized to examine the subject-matter of clauses of Bills introduced in the Senate or the House of Commons, where such clauses may, by express words or otherwise, infringe upon the rights and freedoms guaranteed by the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.—(Honourable Senator Nurgitz).

No. 15.

10th March, 1987—Resuming the debate on the inquiry of the Honourable Senator Macquarie calling the attention of the Senate to the Thirty-second Conference of the Commonwealth Parliamentary Association, held at London, England, from 23rd September to 2nd October, 1986.—(Honourable Senator MacEachen, P.C.).

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer et pour l'inviter à se joindre à cette Chambre aux fins précitées.—(L'honorable sénateur Nurgitz).

N° 14.

31 mars 1987—Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Godfrey, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à étudier la teneur des articles des projets de loi présentés au Sénat ou à la Chambre des communes, qui peuvent, expressément ou autrement, porter atteinte aux droits et libertés garantis par la *Charte canadienne des droits et libertés*.—(L'honorable sénateur Nurgitz).

N° 15.

10 mars 1987—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Macquarie, attirant l'attention du Sénat sur la trente-deuxième Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Londres, en Angleterre, du 23 septembre au 2 octobre 1986.—(L'honorable sénateur MacEachen, C.P.).

RECOMMENDATION

Le mardi 26 mai 1987

Le rapport de M. le sénateur Godfrey sur la recommandation de l'Assemblée législative de la province de Terre-Neuve et Labrador, intitulée « Recommandations pour l'amélioration de la sécurité sociale et de l'assurance maladie », a été adopté par la Chambre des communes le 26 mai 1987.

Le mardi 26 mai 1987

Le rapport de M. le sénateur Godfrey sur la recommandation de l'Assemblée législative de la province de Terre-Neuve et Labrador, intitulée « Recommandations pour l'amélioration de la sécurité sociale et de l'assurance maladie », a été adopté par la Chambre des communes le 26 mai 1987.

Que douze sénateurs, dont deux élus par les provinces, soient désignés, à une date à déterminer, à faire partie de ce conseil, qui devra être chargé de faire des recommandations sur l'application et l'administration de l'assurance maladie dans tout le Canada. Le conseil pourra établir tout organisme nécessaire pour la production de documents et d'informations